



**Séance extraordinaire du conseil municipal
Le 28 octobre 2019, 20 h
Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville**

ORDRE DU JOUR

- 1 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal
- 2.1 Aucun
- 3 Dossiers de la mairie
- 3.1 Appui au projet de recherche-action en formation à distance -
Cégep de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
- 4 Dossiers de la direction générale
- 4.1 Aucun
- 5 Dossiers de la trésorerie
- 5.1 Cautionnement - Corporation de gestion et de mise en valeur du
mont Saint-Joseph
- 6 Dossiers du greffe
- 6.1 Aucun
- 7 Dossiers de l'urbanisme
- 7.1 Aucun
- 8 Dossiers du développement économique et tourisme
- 8.1 Aménagement d'une piste cyclable - Parc des Horizons
- 9 Dossiers de loisir, culture et vie communautaire
- 9.1 Aucun
- 10 Dossiers des travaux publics
- 10.1 Octroi de contrat - Pavage dans diverses rues
- 11 Dossiers de la sécurité publique
- 11.1 Aucun
- 12 Prochaine séance du conseil
- 13 Autres sujets
- 13.1 Aucun
- 14 Tour de table du conseil
- 15 Période de commentaires et de questions
- 16 La levée de la séance



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 28 octobre 2019, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Étaient présents :

- M. Steven Parent, conseiller**
- M. Jean-Simon Landry, conseiller**
- M. David Landry, conseiller**
- M. Alain Turcotte, conseiller**
- Mme Marie-Hélène Richard, conseillère**
- Mme Denise Leblanc, conseillère**

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Monsieur Antoine Audet, directeur général et greffier.

1. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. David Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 28 octobre 2019 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

3. DOSSIERS DE LA MAIRIE

3.1 APPUI AU PROJET DE RECHERCHE-ACTION EN FORMATION À DISTANCE - CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

CONSIDÉRANT que le Centre d'études collégiales de la Baie-des-Chaleurs, centre affilié au Cégep de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, est implanté à Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté une politique « Ville étudiante », qui vise, entre autres, à reconnaître et mettre en valeur l'apport positif considérable généré par la présence de plusieurs lieux d'enseignement sur son territoire;

CONSIDÉRANT les efforts constants de l'équipe du centre pour développer des approches innovatrices au niveau de l'enseignement et le développement des compétences au niveau collégial;

CONSIDÉRANT que le Cégep souhaite déposer un projet de recherche-action, en collaboration avec l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), au Fonds Société et culture du Gouvernement du Québec;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer appuie la réalisation de ce projet, convaincu de la pertinence du soutien à apporter au personnel enseignant du collégial dans la transition présentielle formation à distance qu'impose l'avènement du numérique en éducation.

4. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

4.1. Aucun.

5. DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

5.1 CAUTIONNEMENT - CORPORATION DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU MONT SAINT-JOSEPH

Madame Denise Leblanc et Monsieur David Landry se retirent de la délibération concernant ce point afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 19-09-546, la Ville de Carleton-sur-Mer s'est engagée à se porter caution en faveur de la Corporation de gestion et de mise en valeur du Mont-Saint-Joseph, pour son projet « Mer et Montagne », pour un emprunt de 37 000 \$ sur une période de 2 ans et d'assumer les frais d'intérêts réellement encourus;

CONSIDÉRANT QUE pour compléter la signature de l'entente de cautionnement de l'institution financière, les signataires doivent être spécifiquement autorisées par résolution du conseil;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Marie-Hélène Richard
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le maire, Monsieur Mathieu Lapointe, et le directeur général et greffier, Monsieur Antoine Audet, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Carleton-sur-Mer, le document de cautionnement en faveur de la Corporation de gestion et de mise en valeur du Mont Saint-Joseph.

6. DOSSIERS DU GREFFE

6.1 Aucun.

7. DOSSIERS DE L'URBANISME

7.1 Aucun.

8. DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

8.1 AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE - PARC DES HORIZONS

CONSIDÉRANT QUE le parc des Horizons constitue un carrefour pour divers type de transport;

CONSIDÉRANT QUE le passage entre la route 132 et la rue du quai représente un tronçon peu sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE des cyclistes empruntent à l'occasion la promenade de bois le long de la plage;

CONSIDÉRANT QUE les utilisateurs des vélos adaptés basés à Écovoile doivent circuler sur le gazon pour rejoindre la piste cyclable qui ceinture le barachois;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire orienter ses aménagements de façon à favoriser le transport actif;

CONSIDÉRANT QU'un projet de construction de piste cyclable a été conçu de façon à rejoindre ses besoins;

CONSIDÉRANT QUE La Ville a obtenu une aide du ministère des Transports et de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de 35 592\$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre pour la construction de cette piste cyclable de 12 000\$;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la Ville accorde le contrat de construction de la piste cyclable à l'entreprise Excavation LM inc.

QUE cette dépense soit financée par règlement 2016-281.

9. DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1. Aucun.

10. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

10.1 OCTROI DE CONTRAT - PAVAGE DANS DIVERSES RUES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer peut financer des travaux de voirie dans le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a demandé une soumission à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. concernant des travaux de pavage dans diverses rues municipales;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal octroie le contrat de pavage des rues Penouil, Pichette et de la Place des Cèdres de gré à gré à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc., pour un montant de 93 661.20\$, avant les taxes applicables, ventilé de cette façon :

Place des cèdres (1 164 m2):	32 359.20 \$
Rue Penouil (790 m2):	21 962,00 \$
Rue Pichette (1 400 m2):	39 340.00 \$
Total:	93 661.20 \$

QUE cette dépense soit financée par le règlement 2018-308.

QUE cette dépense soit déposée pour être subventionné par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

11. DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1. Aucun.

12. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 4 novembre 2019, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

13. AUTRES SUJETS

13.1 Aucun.

14. TOUR DE TABLE DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

15. PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Personne n'a assisté à la séance extraordinaire.

16. LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h05, Mme Denise Leblanc propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier